

Fonctionnement de l'abondement

Contrairement au PERECO, l'abondement est basé uniquement sur un ensemble de rubriques n'utilisant pas de mot clé particulier.

PCOA_ABOND Montant brut de l'abondement PERECO est la rubrique de paye à utiliser en variable de paye pour saisir le montant brut de l'abondement.

L'abondement est soumis aux cotisations de taxe sur les salaires, au forfait social (16% ou 20%) et aux cotisations CSG-CRDS.

La rubrique entre dans l'itérative brut avec un taux à zéro afin d'être comptabilisée correctement sans modifier le BRUT.

Elle entre également dans les itératives B_COT_TAXESAL et B_COT_FORSOC16.

Elle est également utilisée par la base de cotisation BC_PCOA_ABOND qui est la base de cotisation pour les rubriques CSG-CRDS spécifiques à l'abondement PERECO : N_PCOA_CRDS, N_PCOA_CSGDED et N_PCOA_CSGND.

Il n'y a pas d'abattement CSG sur l'abondement PERECO.

Ci dessous deux bulletins avec et sans abondement. Le net à payer ne change pas.

En revanche le total salarial des cotisations est augmenté de la CSG-CRDS pour 9.70€

REFERENCES	SALARIE		EMPLOYEUR		REFERENCES	SALARIE		EMPLOYEUR		
	Libellé	Nombre ou base	Taux	Montant		Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				2193,82	Salaire de base				2193,82	
Prime d'ancienneté CCNT 51	2193,82	7,00%	153,57		Prime d'ancienneté CCNT 51	2193,82	7,00%	153,57		
Indemnité mensuelle métiers socio-éducatifs			238,00		Indemnité mensuelle métiers socio-éducatifs			238,00		
Brut			2585,39		Brut			2585,39		
SANTÉ					SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2585,39			180,98	Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2585,39		7,00%	180,98	
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A	2585,39	1,075%	27,79	93,46	Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A	2585,39	1,075%	27,79	3,615%	93,46
Complémentaire Santé	37,09	50,00%	18,55	18,55	Complémentaire Santé	37,09	50,00%	18,55	50,00%	18,55
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2585,39			38,78	ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	2585,39			1,50%	38,78
RETRAITE					RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	2585,39	6,90%	178,39	221,05	Sécurité Sociale plafonnée	2585,39	6,90%	178,39	8,55%	221,05
Sécurité Sociale déplafonnée	2585,39	0,40%	10,34	52,22	Sécurité Sociale déplafonnée	2585,39	0,40%	10,34	2,02%	52,22
Complémentaire Tranche 1	2585,39	4,92%	127,20	191,06	Complémentaire Tranche 1	2585,39	4,92%	127,20	7,39%	191,06
FAMILLE	2585,39			89,20	FAMILLE	2585,39			3,45%	89,20
ASSURANCE CHÔMAGE					ASSURANCE CHÔMAGE					
Chômage	2585,39			109,88	Chômage	2585,39		4,25%	109,88	
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				363,84	AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					
CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE					CONTRIBUTION SOCIALE GENERALISEE					
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2652,16	6,80%	180,35		CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2652,16	6,80%	180,35		
CSG-CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2652,16	2,90%	76,91		CSG-CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2652,16	2,90%	76,91		
EXONÉRATIONS, ÉCRÉT. ET ALLÈGEM. DE COTISATIONS				-130,82	EXONÉRATIONS, ÉCRÉT. ET ALLÈGEM. DE COTISATIONS				-130,82	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			619,53	1269,57	TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			629,23	1283,17	
Net social			1965,86		Net social			1965,86		
Net imposable			2061,32		Net imposable			2061,32		
Net à payer avant impôt sur le revenu			1965,86		Net à payer avant impôt sur le revenu			1965,86		
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			36,35		dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			36,35		
impôt prélevé à la source	2061,32	0,00%	0,00		impôt prélevé à la source	2061,32	0,00%	0,00		
Net à payer			1965,86		Net à payer			1965,86		
Cotisation salariale abondement PERECO					Cotisation salariale abondement PERECO				9,70	
Versement net Abondement PERECO					Versement net Abondement PERECO	90,30				

Revision #4

Created 10 April 2024 10:00:57 by Valéry HUMEZ

Updated 21 May 2024 16:54:56 by Valéry HUMEZ